

LE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Vu les statuts de l'UFR de Sciences et Technologie en date du 24 juin 2005 ;

ARRETE n° 2018-3

Portant modification de l'arrêté modificatif n° 2018-2 portant organisation des opérations électorales pour le renouvellement des membres du comité scientifique de la faculté des Sciences et technologie

Article 1 : A l'article 2 de l'arrêté n° 2018-2 susvisé, les mots « soit titulaire du diplôme d'habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat » sont remplacés par « soit titulaire du diplôme d'habilitation à diriger des recherches ou d'un doctorat d'état ».

Article 2 : EXECUTION DU PRESENT ARRETE

Le Directeur de l'UFR de Sciences et Technologie et la Responsable Administrative de l'UFR de Sciences et Technologie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 mars 2018

Le Doyen de la Faculté


Jacques MOSCOVICI